



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat regrette la situation du secteur commercial de BVA et est intervenu pour en réduire le coût social

Ayant pris acte avec regret du licenciement collectif touchant le secteur commercial de BVA distribution SA, le Conseil d'Etat a décidé de lui octroyer un soutien financier de 600'000 francs à fonds perdus qui a permis d'éviter sa faillite et d'assurer de meilleures conditions pour la reprise de ses activités par Epsilon et la Poste. Les licenciements ne touchent pas les activités de son atelier protégé.

La dégradation de la situation financière de BVA menaçant les activités de la Fondation d'intérêt public, le Conseil d'Etat est intervenu au moyen d'une aide à fonds perdu de 600'000 francs pour protéger la Fondation, éviter la faillite et garantir le paiement des salaires pendant les délais de congé des employés. Cette aide financière a permis de donner le temps au BVA de trouver une solution de reprise pour ses activités commerciales et de limiter l'impact social du licenciement collectif.

Le Conseil d'Etat a insisté pour que des postes de travail aux mêmes conditions que ceux de BVA soient proposés aux salariées et salariés par la société Epsilon et la Poste, même si une partie importante de ces postes de travail devront passer à temps partiel.

Le Conseil d'Etat continuera de suivre l'évolution de la situation et il accompagnera également le renforcement de la Fondation destinée à reprendre l'entier des activités restantes du BVA. Le Conseil d'Etat prend également acte que les autorités de cette fondation seront renouvelées.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juin 2014

DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 04 DECS, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 60 01